

LE MILLÉSIME 2024

Alors que la croissance économique ralentit et que l'incertitude grandit, voici comment les différentes classes d'actifs pourraient se comporter tout au long de l'année.

UNE APPROCHE DÉFENSIVE POUR LE CŒUR DE VOTRE ALLOCATION

Les **obligations** telles que les Bons du Trésor américain et les obligations d'entreprises européennes de qualité (Investment Grade) pourraient offrir des rendements intéressants et un niveau de risque limité.



UNE APPROCHE FLEXIBLE CÔTÉ ACTIONS

Pour les **actions**, une approche défensive axée sur les stratégies à haut dividendes, les Etats-Unis et le Japon pourrait laisser place à une exposition aux marchés émergents plus tard dans l'année.



LES TENDANCES QUI CHANGENT LE MONDE

Que cela concerne les nouvelles énergies, l'intelligence artificielle ou la mobilité future, l'univers des technologies est en perpétuelle évolution et façonne notre société. Ces **thématiques** devraient continuer à gagner du terrain en 2024 et au-delà.



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le financement de la transition énergétique et la décarbonation à long terme des portefeuilles devraient être des priorités en matière d'**investissement responsable** tout au long de l'année.

LES RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessous et dans le Document d'Informations Clés (DIC) et le prospectus du fonds, lesquels sont disponibles sur le site www.amundiETF.com.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL – Les ETF sont des instruments de réplification. Leur profil de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice sous-jacent. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT – L'indice sous-jacent d'un ETF peut être complexe et volatil. Par exemple, les ETF exposés aux Marchés Emergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés Développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

RISQUE DE RÉPLICATION – Les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et la réplification opérationnelle du fonds.

RISQUE DE CONTREPARTIE – Les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un swap de gré à gré (« Over-the-counter » OTC) ou du prêt de titres avec la (les) contrepartie(s) respective(s). Les contreparties sont des établissements de crédit dont les noms se trouvent sur le site du fonds [amundiETF.com](http://www.amundiETF.com). Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la contrepartie ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds.

RISQUE DE CHANGE – Un ETF peut être exposé au risque de change s'il est libellé dans une devise différente de celle des composantes de l'indice sous-jacent qu'il réplique. Les fluctuations des taux de change peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur les performances.

RISQUE DE LIQUIDITÉ – Il existe un risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent. Les investissements peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus, sur le marché secondaire, la liquidité est fournie par des teneurs de marché opérant sur les bourses où les ETF sont cotés. En bourse, la liquidité peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'indice sous-jacent répliqué par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation de marché ou d'un événement exceptionnel(le).

RISQUE DE VOLATILITÉ – L'ETF est exposé aux variations de la volatilité des marchés principaux représentés dans l'indice sous-jacent. La valeur d'un ETF peut évoluer de manière rapide et imprévisible et peut connaître de fortes fluctuations, à la hausse comme à la baisse.

RISQUE DE CONCENTRATION – Les ETF thématiques sélectionnent des actions ou obligations pour leur portefeuille au sein de leur indice de référence initial. Lorsque les règles de sélection sont étendues, le portefeuille peut être plus concentré et le risque réparti sur un nombre de titres inférieur à celui de l'indice de référence initial.

INFORMATION IMPORTANTE

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites www.amundi.com et www.amundiETF.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). La version française du prospectus des ETF UCITS domiciliés en France, la version anglaise du prospectus des ETF UCITS domiciliés au Luxembourg, ainsi que les DIC dans la langue des Pays de Commercialisation, sont disponibles gratuitement sur les sites www.amundi.com, www.amundi.ie et www.amundiETF.com.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Veillez noter que la société de gestion est susceptible de renoncer aux dispositions prises pour la commercialisation des parts/actions du Fonds dans un État Membre de l'UE ou du Royaume-Uni pour lequel elle a fait une notification.

Un résumé des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse suivante https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management pour les ETF Amundi.

Le présent document n'a pas été revu, validé ni approuvé par une autorité financière.

Le présent document n'est pas destiné et ne saurait être considéré comme fiable par les personnes n'appartenant pas à ces

catégories dans les juridictions mentionnées ci-dessous. Dans les juridictions autres que celles mentionnées ci-dessous, le présent document est exclusivement réservé aux clients professionnels et aux intermédiaires auxquels il est destiné. Il ne saurait être distribué au public ou à d'autres tierces parties et l'utilisation des informations fournies par une personne autre que le destinataire est interdite.

Le présent document s'appuie sur des sources jugées fiables, au moment de la publication, par Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales. Les données, opinions et analyses sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales déclinent toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant découler de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'une décision prise ou d'un investissement effectué sur la base des informations contenues dans le présent document.

Dans les États membres de l'EEE, le contenu du présent document est autorisé par Amundi pour être utilisé par des Clients Professionnels (tels que définis dans la Directive 2004/39/CE) exclusivement et ne peut être distribué au public.

Informations réputées exactes au 29/02/2024.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi Asset Management.

Amundi Asset Management,

Société par actions Simplifiée, SAS au capital de 1 143 615 555 € et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille. Siège social : 91 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France

Adresse postale : 91 boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com - 437 574 452
RCS Paris.